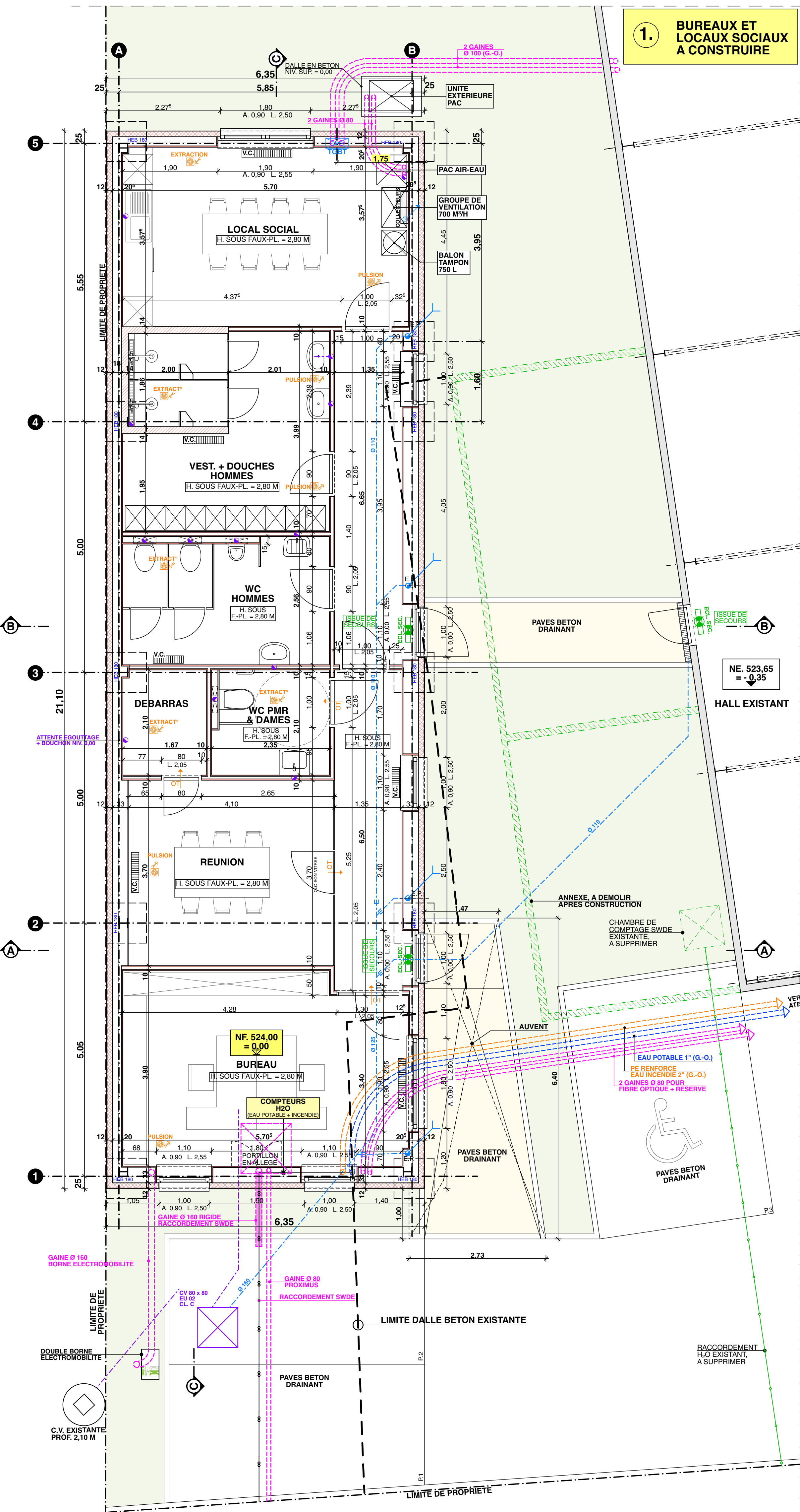
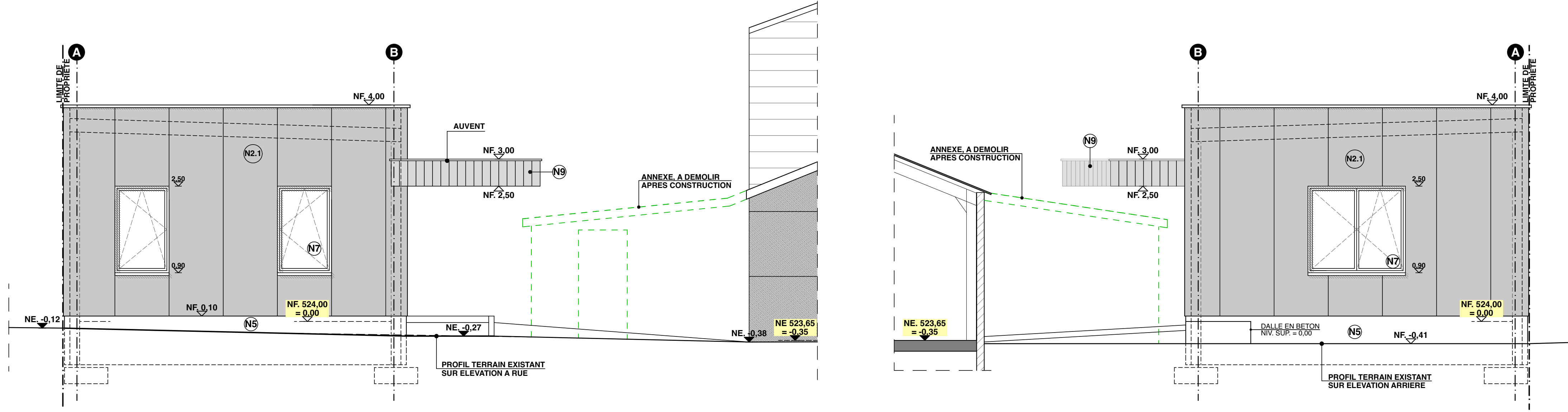


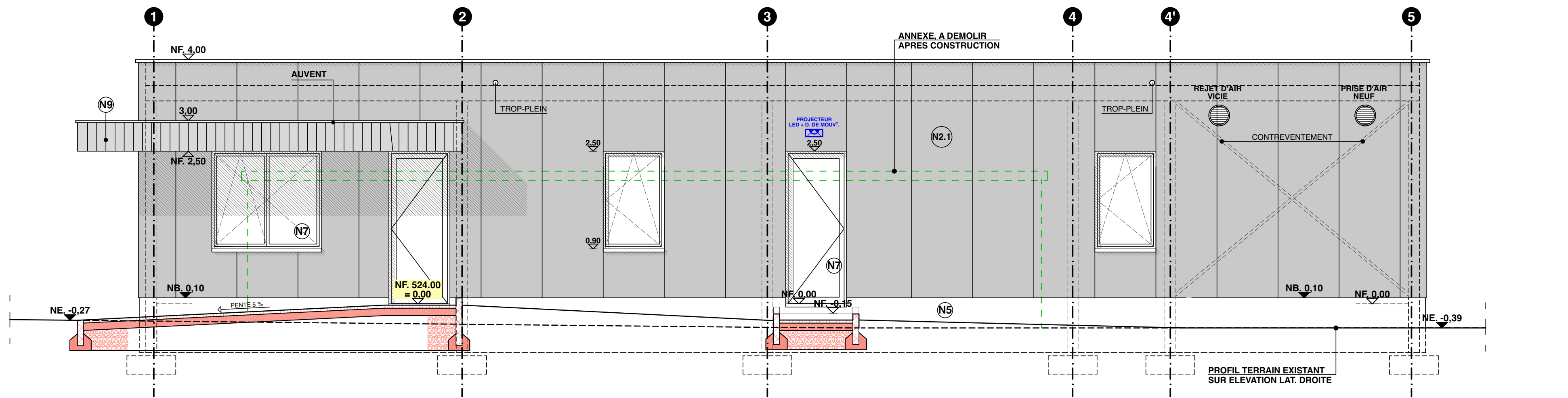


VUE EN PLAN

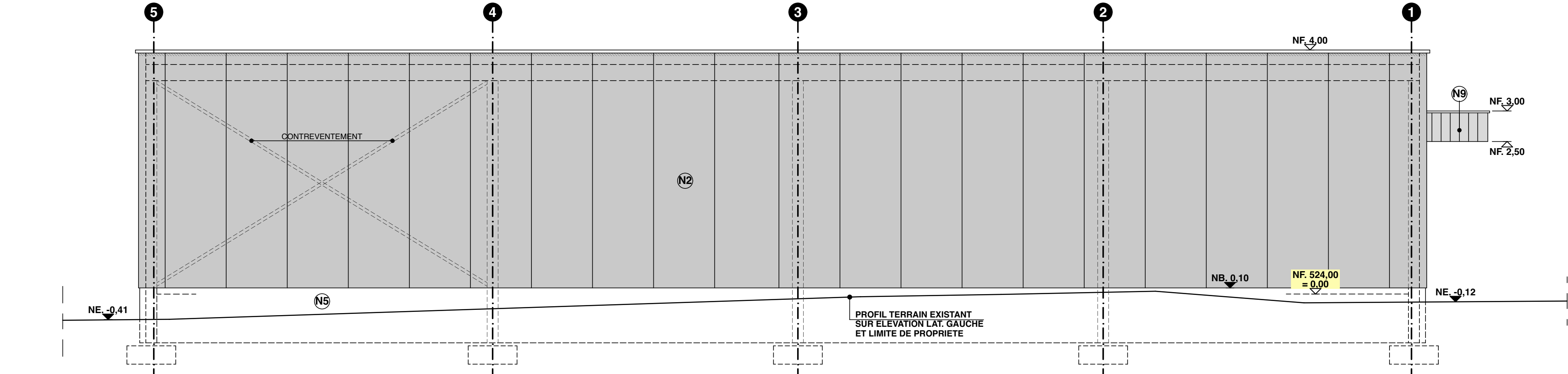


ELEVATION A RUE

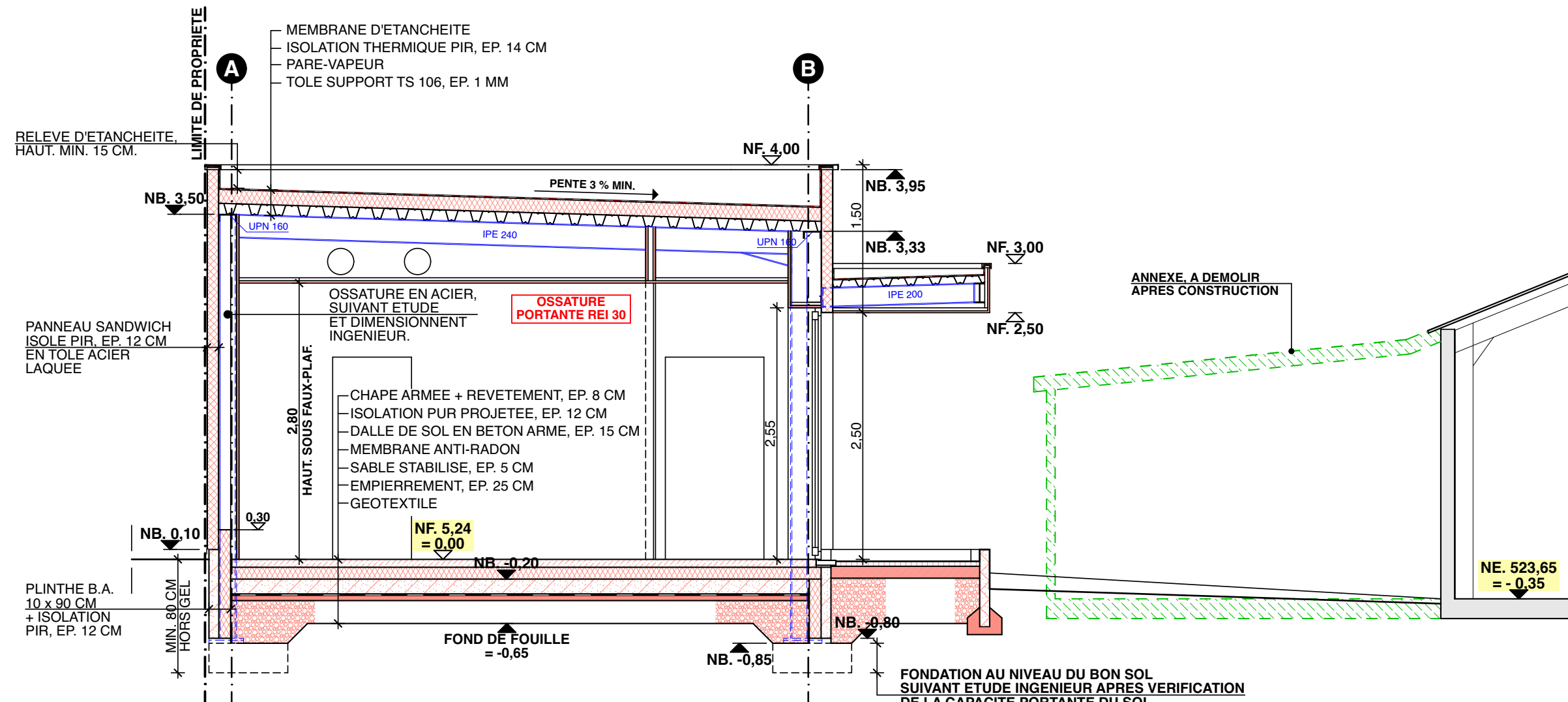
ELEVATION ARRIERE



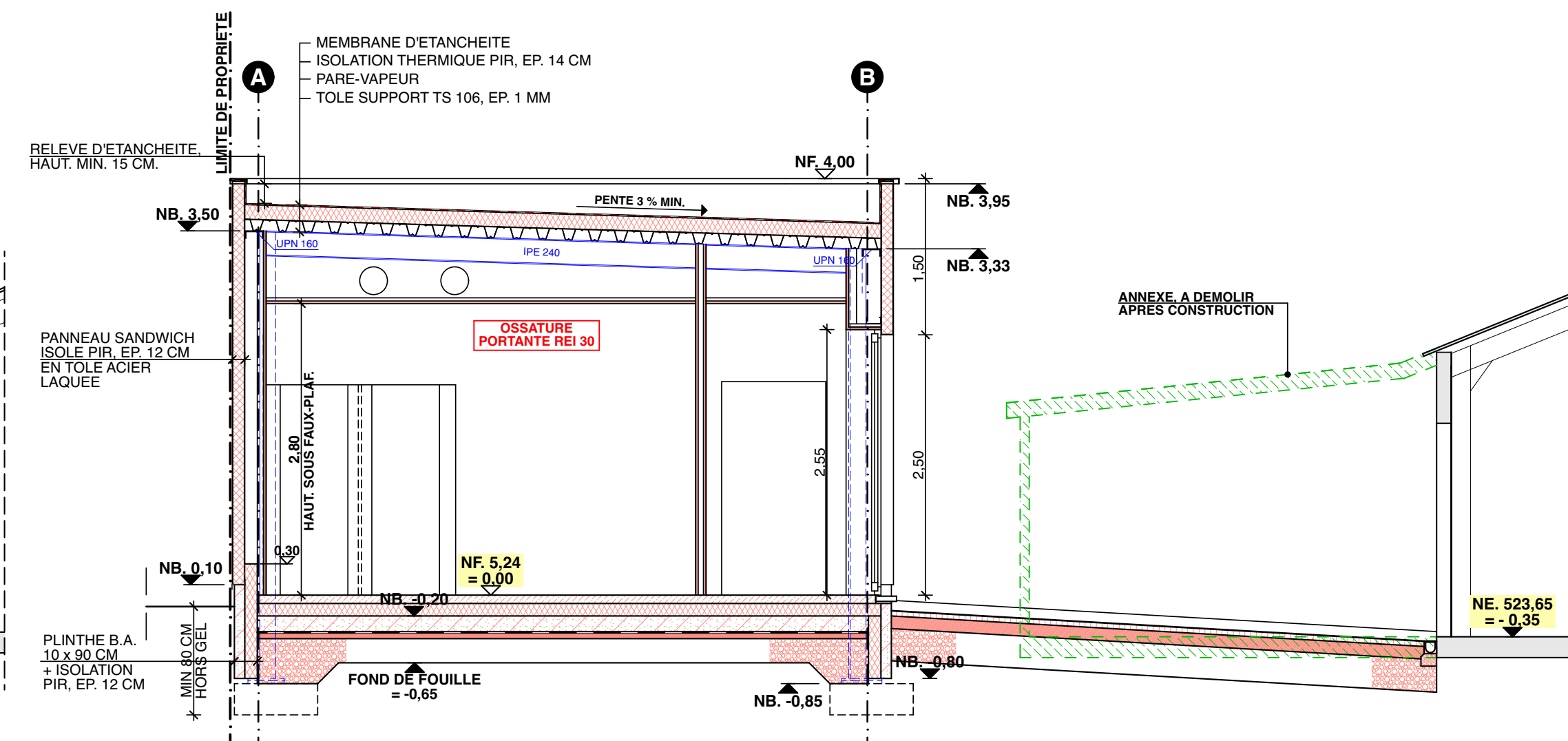
ELEVATION LATERALE DROITE



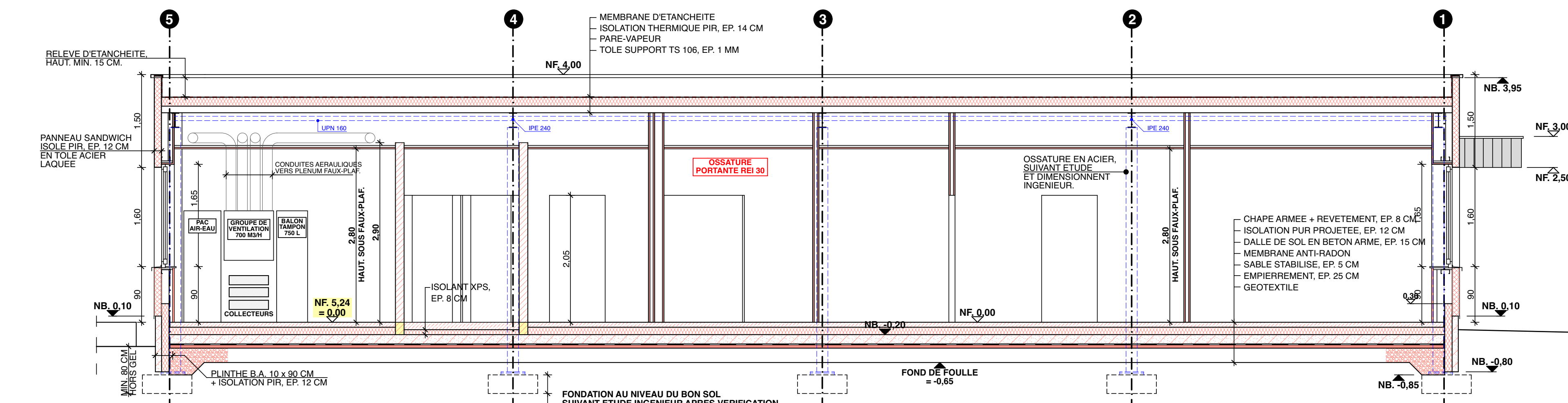
ELEVATION LATERALE GAUCHE



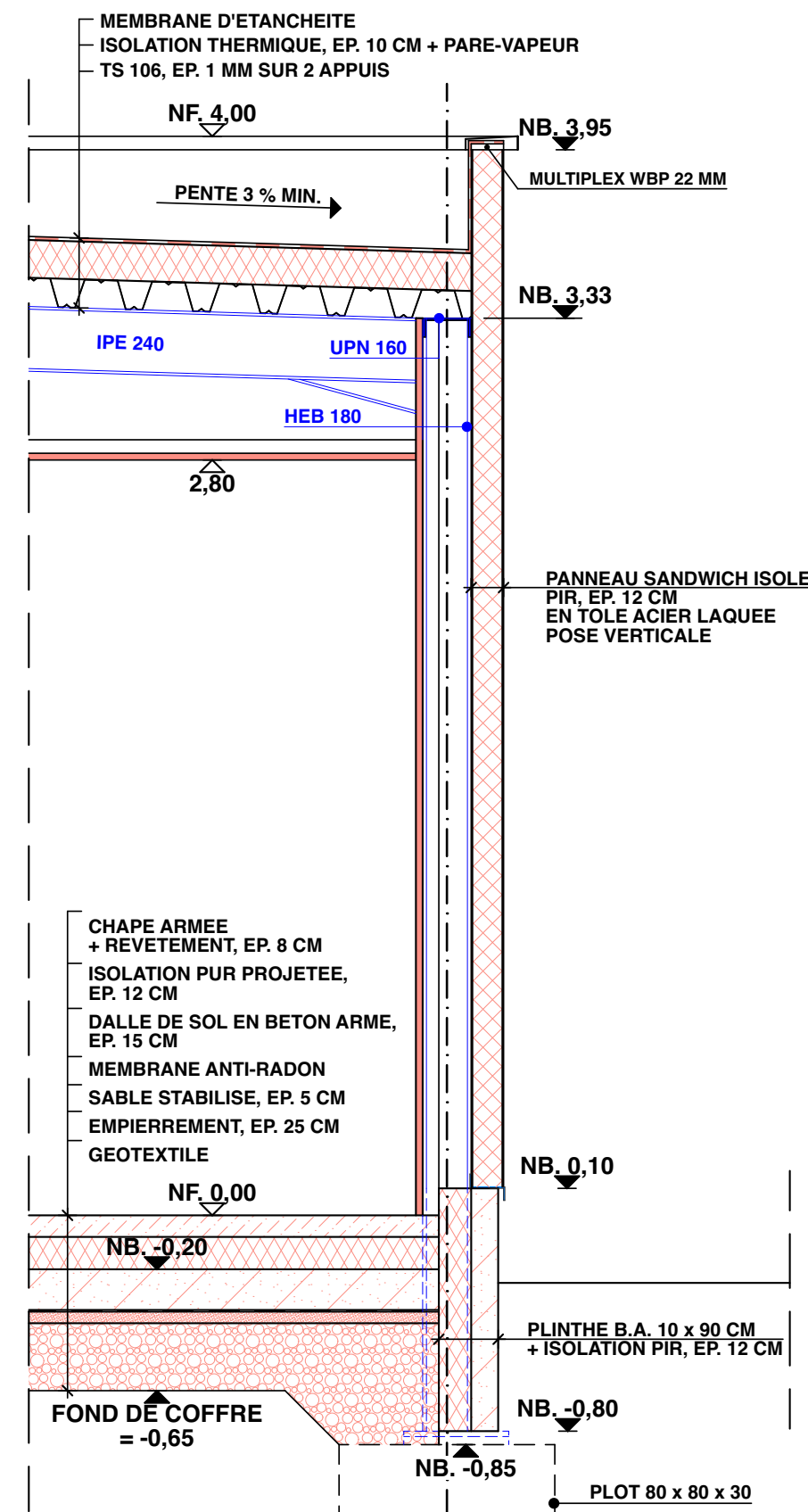
COUPE AA



COUPE BB



COUPE CC



BUREAU - COUPE TYPE ECH. 1/25°

#### REMARQUES IMPORTANTES

- Les limites exactes du terrain sont définies par le maître de l'ouvrage et au besoin par un géomètre assermenté à ses frais.
- Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art, aux normes et prescriptions techniques en vigueur, aux prescriptions du cahier général des charges de la F.A.B. et des cahiers des charges de l'Etat belge, complétés par les indications des plans et du cahier spécial des charges.
- La mission de l'architecte ne comprend pas les études techniques de stabilité. Celles-ci (essais et étude du sol, étude des fondations, des charges, des machines, des bétons, de l'ossature et de la charpente, et des autres éléments constitués, ...) seront obligatoirement établies par un ingénieur spécialiste indépendant dont les frais seront à charge du maître de l'ouvrage ou de l'adjudicataire suivant les clauses du cahier spécial des charges. Ces études seront à remettre avant le début des travaux et l'entrepreneur devra s'y conformer.
- Avant travaux, l'adjudicataire devra :
  - vérifier la cotation;
  - vérifier les niveaux renseignés aux plans par l'architecte, et ce préalablement à tous travaux de terrassements ou autres (contrôle de l'implantation en fonction des niveaux existants, de l'égout public, ...).
- Les cotes d'allèges, de linteaux, hauteurs sous poutres, sont données par rapport au niveau fini intérieur correspondant. Les cotes d'allèges correspondent au niveau fini supérieur du seuil des portes et fenêtres.
- Aucun béton ne pourra être coulé dans les fouilles sans l'accord de l'architecte et de l'ingénieur.
- Les travaux ne pourront pas commencer avant l'obtention du Permis d'Urbanisme dont copie devra être adressée préalablement à l'architecte. L'entrepreneur et le maître de l'ouvrage préviendront l'architecte du début des travaux.
- Le maître de l'ouvrage assurera l'entretien régulier de tous les ouvrages et équipements.

#### LEGENDE DES MATERIAUX

- E = EXISTANT**  
**N = NOUVEAU**
- PANNEAU SANDWICH A DOUBLE PAROI EN ACIER ZINGUE LAQUE OU ELEMENT DE TORTURE, TON GRIS FONCE ARDOISE
  - PANNEAU SANDWICH A DOUBLE PAROI EN ACIER ZINGUE LAQUE, TON RAL 9007
  - BARDAGE ACIER ZINGUE LAQUE, TON RAL 9007
  - BARDAGE EN PANNEAU EN TOLE EN ACIER ZINGUE LAQUE, TON GRIS CLAIR
  - BARDAGE EN PANNEAU EN TOLE EN ACIER ZINGUE LAQUE, TON BRUN
  - PANNEAUX DE BETON PREFABRIQUE, FINITION SILEX LAVÉ, TON GRIS
  - BETON ARME FINITION LISSE, TON NATUREL
  - PVC, TON GRIS NATUREL
  - MENUISERIE METALLIQUE, TON RAL 9006
  - MENUISERIE METALLIQUE, TON GRIS ALU
  - TOLE EN ACIER ZINGUE LAQUE, TON RAL 9006
  - BARDAGE BOIS, TON NATUREL

#### MAITRE DE L'OUVRAGE

#### FORUM-FUNDAMENT SRL

Tuitbroek, 56  
3845 HAM

Contact : flip.debecker@lebeck.be

#### OBJET

DEMOLITION D'UNE ANNEXE ET  
D'UN HALL DE STOCKAGE  
CONSTRUCTION DE BUREAUX ET  
D'UN HALL - ATELIER

Z. I. Bastogne 1 - Rue du Fortin, 35  
6800 BASTOGNE

Ref. cadastrale : Bastogne 2 Div/Bastogne, Section C, N° 107161

#### SIGNATURES

le maître de l'ouvrage, l'architecte,

#### PHASE

#### N° DU PLAN

#### REFERENCES

#### AS-BUILT

#### 7.003

#### CONTENU DU PLAN

#### BUREAUX ET LOCAUX SOCIAUX, A CONSTRUIRE

#### VUE EN PLAN

#### VUES EN COUPE

#### ELEVATIONS

#### DETAILS

#### ECHELLE

#### 1/50°

#### 1/50°

#### 1/25°

#### Ind. Date

#### Modification

#### Dessiné par

#### Vérifié par

#### Hubert MUSTY

#### Architecte SRL

#### Rue Porcel, 185

#### 8700 AFLON

#### T. 063.22.35.14

#### info@musty.eu

#### www.musty.eu

#### Société civile professionnelle d'architecte

#### Architecte assermenté du projet

#### N° 105517 - 1/2023

#### 1/2023